



LES BONS GESTES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS



Poubelle bleue

À DÉPOSER EN VRAC : Magazines, prospectus, catalogues, livres, cahiers, enveloppes, feuilles, lettres, mais aussi cartons et cartonnets d'emballage

NE PAS JETER : Mouchoirs en papier, papier peint, papier alu, papier cadeau



ATTENTION : les briques alimentaires vont dans la poubelle JAUNE et non dans la bleue !



Poubelle jaune

À DÉPOSER VIDÉS ET EN VRAC : Bouteilles et flacons en plastique, sacs et films en plastique, emballages en métal (boîtes de conserve, aérosols...), briques alimentaires (soupe, jus de fruits, ...)

NE PAS JETER : Pots (yaourt, crème, ...), barquettes



Poubelle verte

À DÉPOSER VIDÉS, SANS COUVERCLE NI BOUCHON, ET EN VRAC : Bouteilles, pots et bocaux en verre

NE PAS JETER : Vaisselle, ampoules

IMPORTANT
TOUS
LES DÉCHETS
DOIVENT
ÊTRE SORTIS
POUR 6H
LE MATIN

Vos déchetteries

Les deux déchetteries de la CAB, réservées uniquement aux particuliers, permettent entre les collectes de pouvoir déposer les encombrants et autres matériaux, notamment les déchets verts, sans avoir à les stocker chez vous.

DÉCHETTERIE DE SAINT-MARTIN
Rue Louis Lumière
ZI de l'Inquéterie
☎ 03 21 80 26 27

DÉCHETTERIE DE SAINT-LÉONARD
Rue Louis Blériot
ZI de la Liane
☎ 03 21 92 31 31

Les déchetteries sont ouvertes de 7h45 à 18h45 du lundi au samedi sans interruption et de 8h à 11h45 le dimanche (fermées les jours fériés)

Les Déchets Verts

DE MARS À NOVEMBRE

Sont collectées :



Les tontes de pelouse



Les feuilles



Les tailles de haies
- en fagots liés avec ficelle
- 1m maxi
- diamètre des branches 5cm maxi

Ne sont pas collectés :



La terre



Le bois peint ou vernis



Les souches, troncs et branches diamètre > 5cm



Les pots en terre



Les liens plastique/métal

Quels contenants ?



(sacs non fermés)

Ne pas utiliser les bacs et sacs jaunes et bleus réservés au tri sélectif.

Si des déchets verts sont présents dans les sacs ou bacs les jours de collecte des ordures ménagères, ils ne seront pas ramassés.

Quelle quantité ?

0,5m³ = QUANTITÉ MAXI DE DÉCHETS VERTS AUTORISÉS - Le surplus peut être emmené directement par vos soins à l'une des déchetteries.

soit 5 sacs de 100l

Les Encombrants

Pour les déchets trop lourds ou trop volumineux qui ne sont pas pris en charge lors de la collecte des ordures ménagères, les habitants peuvent faire appel au service "encombrants".

Pour cela, il suffit d'appeler le :

0800 072 772 (n°vert)

ou le **09 69 39 11 59**

si vous habitez les communes de **CONDETTE, DANNES, EQUIHEN-PLAGE, NESLES, NEUFCHÂTEL-HARDELLOT** ou **WIMEREUX**

Ce service peut être sollicité jusqu'à 4 fois par an.

LE VOLUME DES ENCOMBRANTS NE DOIT PAS DÉPASSER 1M³.

Exemples d'encombrants : mobilier (tables, chaises, armoires...), matelas, sommiers etc...



ATTENTION !

Ne sont pas considérés comme encombrants :

- les gravats et déchets de travaux qui doivent être amenés en déchetterie,
- les pneus usagés (qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste),
- les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasses de voitures, cyclomoteurs...).



Nous répondons à vos questions

• par téléphone : **0800 072 772** Service & appel gratuits

• par mail : dechets@agglom-boulonnais.fr